



Mercredi 28 juillet 2021

## Préservation et valorisation des coteaux : un éco-pâturage s'est installé à Mont-Saint-Aignan

La Métropole Rouen Normandie, pour préserver et développer la biodiversité typique des coteaux sur son territoire, accompagne les communes afin d'y installer des éco-pâturages. La Ville de Mont-Saint-Aignan a répondu à l'appel et c'est ainsi que les prairies du Fond du Val accueillent depuis début juillet des chèvres pour entretenir cet espace classé.

**Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie :** « *La Métropole Rouen Normandie, engagée depuis plusieurs années dans une politique de gestion écologique de ses espaces verts et naturels, parie également sur une stratégie innovante et durable : l'éco-pâturage. Nous sommes heureux d'accompagner les communes volontaires, à l'image de Mont-Saint-Aignan, afin de préserver et de valoriser au mieux cette belle richesse que représente les coteaux sur notre territoire.* »

**Pour Catherine Flavigny, Maire de Mont-Saint-Aignan :** « *Mont-Saint-Aignan dispose d'un cadre de vie de qualité qu'elle préserve depuis de nombreuses années via une gestion différenciée de ses espaces verts. Ces méthodes douces ont d'ailleurs été récompensées des labels Terre Saine et Territoire engagé pour la nature. C'est donc tout naturellement que la Ville s'est rapprochée de la Métropole Rouen Normandie pour créer une zone d'éco-pâturage sur des parcelles du Fond du Val ; une action supplémentaire en faveur de la biodiversité.* »

Le territoire métropolitain dispose de nombreux coteaux. Jusqu'au milieu du XXème siècle, ces grandes étendues naturelles accueillait des élevages et leur sol calcaire était bénéfique à la faune et la flore. L'urbanisation des villes a conduit au départ des troupeaux, à l'arrivée d'un boisement spontanée des sites et à une perte importante de biodiversité. Un dérèglement que la Métropole a choisi de corriger en accompagnant les communes pour les inciter à redonner vie à ces terres abandonnées.

La Ville de Mont-Saint-Aignan a répondu à l'appel lancé par la Métropole et a proposé 2 parcelles de l'allée du Fond du Val. Une convention a été signée entre la Ville, la Métropole et un berger local pour formaliser cette démarche. Ces prairies accueillent donc depuis début juillet une vingtaine de chèvres du Rave, une race menacée qui aime particulièrement escalader et deux chiens de berger pour les surveiller et les protéger. Quelques moutons viendront les rejoindre à l'automne pour clore la saison. Pour préparer au mieux leur arrivée, la Métropole a réalisé un débroussaillage ainsi que la pose de clôtures, financés dans le cadre du programme de mise en valeur des coteaux avec le soutien de la Région et du Feder.



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Ce site constitue un site naturel remarquable. Il abrite des pelouses calcaires, composées d'espèces typiques de sols chauds, secs et proches de la craie. Ce type de milieux est menacé par l'embroussaillage lorsqu'aucune gestion n'est appliquée, ce qui conduit à la disparition de la flore et de la faune caractéristique de ces milieux. Afin de préserver et de développer la biodiversité de ce site, la Métropole Rouen Normandie a procédé à la pose de clôtures afin de remettre en place une gestion par pâturage pour limiter son embroussaillage. Cette gestion par pâturage permet le développement d'espèces végétales emblématiques des pelouses calcaires qui, en plus d'être intéressantes pour l'habitat naturel, peuvent par exemple alimenter spécifiquement les chenilles de certaines espèces de papillons typiques de ces milieux.

La Métropole agit pour la biodiversité sur ses espaces verts depuis plusieurs années en pratiquant la gestion différenciée. Cependant, la gestion des espaces verts considère souvent l'herbe comme un déchet alors qu'elle peut être valorisée. L'objectif est d'appliquer une gestion écologique extensive pour favoriser la biodiversité mais aussi de mettre à disposition des herbages pour des propriétaires d'animaux (éleveurs, associations, particuliers) qui peuvent y pratiquer de la fauche ou du pâturage. Ainsi, la Métropole propose la mise à disposition de plusieurs sites répartis sur tout son territoire. Les sites peuvent être propriétés de la Métropole ou appartenir à des partenaires (communes, Parc Naturel Régional, Conservatoires d'Espaces Naturels, etc...). La mise à disposition des sites se fait par le biais d'une banque des sites en ligne sur le site de la Métropole (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecopaturage>). Les candidatures peuvent être déposées à tout moment de l'année et les sites sont attribués au fil de l'eau en fonction des demandes.

### CONTACTS PRESSE

**Métropole Rouen Normandie**  
Perrine BINET  
Attachée de presse  
[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)  
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05  
**Ville de Mont-Saint-Aignan**  
Brunehilde DUTHEIL  
Directrice communication  
[Bruneilde.dutheil@montsaintaignan.fr](mailto:Bruneilde.dutheil@montsaintaignan.fr)  
02 35 14 30 56